



Nous portons à votre connaissance le courrier adressé à la Direction



Toulouse le 15 septembre 2022

Dominique DELBOUIS, Coordinateur FO
Françoise VALLIN, Coordinatrice CFE/CGC
Florent VELETCHY Coordinateur CFTC,

à

Mikaël BUTTERBACH
HO HR France

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Suite au SE-WC de ce jour et en cohérence avec notre intervention devant notre CEO, nos Organisations Syndicales **FO, CGC et CFTC**, signataires de l'accord salarial 2022/2023, souhaitent vous interpeller sur la question de l'inflation et du pouvoir d'achat.

Très attachées à ce sujet, nos Organisations Syndicales ont signé en 2022 des accords qui apportent de véritables avancées et garanties aux salariés : Epargne Salariale, Santé Prévoyance et bien sûr, l'Accord Salarial.

Au regard des risques de dérapage imprévisible de l'inflation liés à la situation de début 2022 (Covid, Supply Chain, géopolitique, énergie etc...), nos Organisations Syndicales ont pris leurs responsabilités en signant un accord qui protège l'ensemble des salariés du Groupe par l'attribution d'une augmentation entre 3,6 et 4 % en 2022 et la garantie d'une augmentation de 2,9% minimum pour 2023.

Au-delà de ces chiffres, nous avons intégré dans cet accord une clause de revoyure très engageante qui se déclenchera une fois l'inflation au 31 décembre 2022 constatée.

Tout d'abord, très attachés au Dialogue Social et à la politique contractuelle, nous souhaitons, par ce courrier, vous réaffirmer notre volonté du respect intégral de cet accord, et ce, au plus tôt, dès l'inflation 2022 connue.

La situation géopolitique et ses conséquences venant amplifier le dérapage de l'inflation depuis le retour des congés, notamment sur les sujets de l'énergie, nous souhaiterions de façon urgente pouvoir discuter de l'opportunité d'apporter dans les meilleurs délais les mesures pour répondre aux besoins immédiats des salariés.

Ces mesures ne devront pas se substituer à l'Accord actuel qui protège les salariés.

Convaincus de l'intérêt que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Copies : Aménanie RENAUD-LEBOT
Marc JOUENNE
Catherine DELMOTTE
Pascal KUHN
Sadika MOUSSAOUI

Dominique DELBOUIS

FO

Françoise VALLIN

CFE/CGC

Florent VELETCHY

CFTC

Réponse de la Direction

AIRBUS

[Airbus Amber]

To

Dominique DELBOUIS
dominique.delbouis@airbus.com
Françoise VALLIN
françoise.vallin@airbus.com
Florent VELETCHY
florent.veletchy@airbus.com

Copy

Thierry BARIL
thierry.baril@airbus.com
Amélanie RENAUD-LEBOT
amenanie.renaud-lebot@airbus.com

From

Mikaël BUTTERBACH
HL
T +33 56118018
E mikael.butterbach@airbus.com

Réf. : 2022915-HLMB/ARL-157

Toulouse, le 16 septembre 2022

Objet: Réponse à votre courrier du 15 Septembre 2022

Madame, Messieurs les coordinateurs,

Je fais suite à votre courrier demandant, dans le respect de notre accord de politique salariale 2022-2024, de pouvoir discuter ensemble de l'opportunité d'apporter dans les meilleurs délais des mesures pour répondre au dérapage de l'inflation.

Vous le savez, nous sommes attentifs au contexte économique et géopolitique actuel, à la préoccupation des collaborateurs d'Airbus, à l'impact du pouvoir d'achat, de la même façon qu'il impacte notre activité.

Comme nous avons pu en discuter dans le cadre du comité Européen, l'inflation augmente dans la plupart de nos pays mais pas de la même manière partout. Elle pourrait se stabiliser et diminuer en 2023. Les gouvernements de chaque pays élaborent différents plans d'action ou réponses à la crise énergétique et à l'inflation qui affectent les pays respectifs pour soutenir leurs citoyens.

En effet, en France, différentes réponses sont déjà proposées par le Gouvernement pour y répondre comme la prime énergétique, les plafonds de prix, les subventions pour le transport.

Il est également de notre responsabilité de rappeler et de rassurer nos collaborateurs sur tous les éléments que notre dialogue social soutenu nous apportent déjà tel que l'intéressement, la participation, ainsi que les avantages de notre nouvel accord relatif à la santé et à la prévoyance.

Pour faire suite à votre demande, nous vous confirmons notre volonté de recevoir les Organisations Syndicales représentatives du Groupe et signataires des accords salariaux dans le cadre du dialogue social qui a toujours été privilégié afin de pouvoir échanger.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs les coordinateurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mikaël Butterbach
Directeur des Ressources Humaines France



Nous vous tiendrons informés de la suite...